

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 12 juin 2023 à 18h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 6 juin 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Liliane LEHEUTRE, Mme Mugnette SERAIS, Mme Françoise THIEUX

Ont donné pouvoir :

Mme Rachel DELBOUYS pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Est désigné secrétaire de séance : Isabelle DELEPINE

DELCCAS 2023-16 JOURNEES PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES HALTE-JEUX ET MULTI-ACCUEIL
--

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Considérant la mise en place par le CCAS de Crépy-en-Valois de 2 journées pédagogiques, à destination du personnel de la Halte-Jeux et du Multi-Accueil, les 18 et 20 juillet 2023 à la Halte-Jeux de Crépy-en-Valois,

Vu la proposition de Madame Céline CHAPUIS, pour l'organisation de 2 séances de sophrologie d'une heure chacune,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le recours à une prestation extérieure pour l'organisation de journées pédagogiques, à la Halte-Jeux, les 18 et 20 juillet 2023,
- Autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention avec Mme Céline CHAPUIS, Sophrologue, 13 rue Hippolyte Clair 60800 - CREPY-EN-VALOIS, pour un montant de 240 €.
- Les dépenses afférentes seront imputées au budget 2023 sur l'article 6228 « Divers ».

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

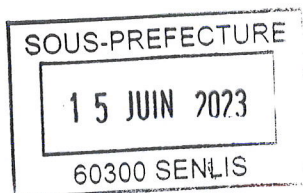
Fait à Crépy-en-Valois, le 12 juin 2023

Publié sur le site internet
de la commune

le : **16 JUIN 2023**

Isabelle DELEPINE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.